



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE
MAINTENANCE DES PROGICIELS GESCIME ET
GESMINE NET**

**DÉCISION N° DM-21-002
EN DATE DU 06 JANVIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance des progiciels GESCIME et GESCIME NET ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société GESCIME de signer un contrat de maintenance et d'assistance des progiciels GESCIME et GESCIME NET ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GESCIME – 1 place de Strasbourg 29200 Brest représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Thierry LE SCAO, un contrat de maintenance et d'assistance. La validité du contrat est à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2024.

- A) Le montant annuel de ce contrat s'élève à 2395,36 euros HT (deux mille trois cent quatre-vingt quinze euros et trente-six centimes)
- B) Les prestations complémentaires feront l'objet de bons de commande pour un maximum de 5 000,00 euros HT par période annuelle.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210106-lmc1H7984H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/01/2021
Date de Publication : 06/01/2021